

# 2.

## Tribunal administratif des marchés financiers

---

- 2.1 Rôle des audiences et décisions du TMF
  - 2.2 Avis légaux de l'Autorité
-

## 2.1 RÔLE DES AUDIENCES ET DÉCISIONS DU TMF

### 2.1.1 Rôle des audiences



## RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 octobre 2019 – 14 h					
2019-010	Donald Drouin Partie demanderesse  Autorité des marchés financiers Partie intimée	Blouin avocat s.a.  Contentieux de l'Autorité des marchés financiers marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers et demande en sursis des procédures	Audience pro forma
2019-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Options investissements inc., Zina Pantorno, Mario Trudel, Richard Cardinal et Alain Laplante Parties intimées  Louis Gauthier Partie intimée  Daniel Taillefer Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Rouleau Boissonneault inc.  Cabinet de services juridiques Inc.	Elyse Turgeon	Demande pénalité administrative, retrait des droits d'inscription, de suspension d'inscription et de mesure de redressement	Audience pro forma

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 octobre 2019 – 14 h					
2019-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Laboratoire Blockchain inc. Partie intimée  Jonathan Forte, Benjamin Forte et Nicolas Barbasch-Bouchard Parties intimées  La Banque de la Nouvelle-Écosse Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  BCF S.E.N.C.R.L.          Kaufman s.e.n.c.r.l./LLP  Liebman Légal Inc.  Kaufman s.e.n.c.r.l./LLP  Liebman Légal Inc.	Elyse Turgeon	Demande de levée de blocage de l'intimé Nicolas Barbasch- Bouchard	Audience pro forma
21 octobre 2019 – 9 h 30					
2019-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Évolution Québec inc. et Ramy Attara Parties intimées  9317-9687 Québec inc. Partie intimée  Youssef Mouloudi Partie intimée  Ahmad Tamim, Partie mise en cause  Khalid Manaa et Ahmed Moudrika Parties mises en cause  Anfossi Tassé D'Avirro inc., Inter- Groupe Assurances inc., Banque Scotia, Banque TD et Banque Tangerine Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Étude Jean Cantin Avocat  Kaufman s.e.n.c.r.l./LLP  Liebman Légal Inc.  Kaufman s.e.n.c.r.l./LLP  Liebman Légal Inc.	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 octobre 2019 – 9 h 30					
2019-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>	Audience au fond
	Évolution Québec inc. et Ramy Attara Parties intimées	Étude Jean Cantin Avocat			
	9317-9687 Québec inc. Partie intimée	Kaufman s.e.n.c.r.l./LLP			
	Youssef Mouloudi Partie intimée	Liebman Légal Inc.			
	Ahmad Tamim, Partie mise en cause	Kaufman s.e.n.c.r.l./LLP			
	Khalid Manaa et Ahmed Moudrika Parties mises en cause	Liebman Légal Inc.			
	Anfossi Tassé D'Avirro inc., Inter-Groupe Assurances inc., Banque Scotia, Banque TD et Banque Tangerine Parties mises en cause				
23 octobre 2019 – 9 h 30					
2017-040	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant et de conditions à l'inscription	Audience au fond
	Claudette Tremblay Partie intimée				

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 octobre 2019 – 9 h 30					
2017-040	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Claudette Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant et de conditions à l'inscription	Audience au fond
24 octobre 2019 – 14h					
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Michel Plante Partie intimée  SOLO International Inc. Partie intimée  Frederick Langford Sharp Partie intimée  Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Me Marc R. Labrosse  Langlois Avocats s.e.n.c.r.l.  LCM Avocats inc.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience pro forma
2019-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Allstate du Canada, Compagnie d'assurance et Antoine Létourneau Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  McMillan S.E.N.C.R.L., s.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 octobre 2019 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Nicolas De Smet Partie intimée  Daniel Kaufmann Partie intimée  Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Michel Pelletier  Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demandes préliminaires : radiation des allégations - arrêt des procédures pour délais déraisonnable	Audience au fond
30 octobre 2019 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Nicolas De Smet Partie intimée  Daniel Kaufmann Partie intimée  Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Michel Pelletier  Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demandes préliminaires : radiation des allégations - arrêt des procédures pour délais déraisonnable	Audience au fond
31 octobre 2019 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées  Adam Bakary Diawara et Félix Fini Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers    M <sup>e</sup> Mawa Fofana	Antonietta Melchiorre	Demande préliminaire	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
31 octobre 2019 – 14 h 00					
2019-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Mieux Planifier inc., Patrick Genest et Marc-André Camirand-Simard Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de révocation de permis	Audience pro forma
1er novembre 2019 – 10 h 00					
2019-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Elite Forex inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Giroit & Associés Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
7 novembre 2019 – 9 h 30					
2017-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Xavier Gervais et X Capital Services Financier Inc. Parties intimées  Samuel Gervais, Banque nationale du Canada, Banque nationale du Canada, Financière Banque nationale inc., Banque de Nouvelle-Écosse et Caisse Desjardins des Hauts-Boisés Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Monterosso Giroux Lamoureux Avocats	Lise Girard	Demande de levée des ordonnances de blocage	Conférence préparatoire

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
8 novembre 2019 – 9 h 30					
2017-046	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>David Glazer et Castle Rock D.M.G. Investment Management inc. Partie intimée</p> <p>La Great-West Compagnie D'assurance-Vie et Services D'investissement Quadrus Ltée Parties mises en cause</p> <p>Banque Royale du Canada, Banque nationale du Canada, Banque Canadienne Impériale de Commerce, TD Waterhouse, Société de l'assurance automobile du Québec et l'Officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal Parties mises en cause</p> <p>Stéphanie Hutman Partie intervenante/ demanderesse</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Woods s.e.n.c.r.l.</p> <p>Me Sylvia Reiter, Ad. E.</p> <p>Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p>	Elyse Turgeon	Demande d'ordonnances de blocage	Audience au fond
11 novembre 2019 – 9 h 30					
2019-009	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>9133-8079 Quebec inc. et Giuseppe Muccari Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Legal Logik inc.</p>	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de révocation de permis	Audience au fond



No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 novembre 2019 – 9 h 30					
2019-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  9133-8079 Quebec inc. et Giuseppe Muccari Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Legal Logik inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de révocation de permis	Audience au fond
20 novembre 2019 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Nicolas De Smet Partie intimée  Daniel Kaufmann Partie intimée  Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Michel Pelletier  Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande en inconstitutionnalité	Audience au fond
28 novembre 2019 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées  Adam Bakary Diawara et Félix Fini Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Mawa Fofana	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 novembre 2019 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées  Adam Bakary Diawara et Félix Fini Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers   M <sup>e</sup> Mawa Fofana	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond
2 décembre 2019 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées  Adam Bakary Diawara et Félix Fini Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers   M <sup>e</sup> Mawa Fofana	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond
3 décembre 2019 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées  Adam Bakary Diawara et Félix Fini Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers   M <sup>e</sup> Mawa Fofana	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
4 décembre 2019 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées  Adam Bakary Diawara et Félix Fini Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers   M <sup>e</sup> Mawa Fofana	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond
5 décembre 2019 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées  Adam Bakary Diawara et Félix Fini Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers   M <sup>e</sup> Mawa Fofana	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond
6 décembre 2019 – 9 h 30					
2019-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Agronomix Canada inc., Ghislain Dja Parties intimées  Adam Bakary Diawara et Félix Fini Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers   M <sup>e</sup> Mawa Fofana	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdictions d'opérations sur valeurs	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
9 décembre 2019 – 9 h 30					
2019-006	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Groupe Financier Stratège inc. et Myriam Mercier Parties intimées  Nadine Boulet Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.  BCF S.E.N.C.R.L.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription et de mesure de redressement	Audience au fond
10 décembre 2019 – 9 h 30					
2019-006	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Groupe Financier Stratège inc. et Myriam Mercier Parties intimées  Nadine Boulet Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.  BCF S.E.N.C.R.L.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription et de mesure de redressement	Audience au fond
11 décembre 2019 – 9 h 30					
2019-006	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Groupe Financier Stratège inc. et Myriam Mercier Parties intimées  Nadine Boulet Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.  BCF S.E.N.C.R.L.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription et de mesure de redressement	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 décembre 2019 – 9 h 30					
2019-006	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Groupe Financier Stratège inc. et Myriam Mercier Parties intimées  Nadine Boulet Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.  BCF S.E.N.C.R.L.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription et de mesure de redressement	Audience au fond
13 décembre 2019 – 9 h 30					
2019-006	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Groupe Financier Stratège inc. et Myriam Mercier Parties intimées  Nadine Boulet Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.  BCF S.E.N.C.R.L.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription et de mesure de redressement	Audience au fond
16 décembre 2019 – 9 h 30					
2019-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Manon Michel Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de radiation d'inscription	Audience au fond
17 décembre 2019 – 9 h 30					
2019-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Manon Michel Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de radiation d'inscription	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 janvier 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Nicolas De Smet Partie intimée  Daniel Kaufmann Partie intimée  Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Michel Pelletier  Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond
14 janvier 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Nicolas De Smet Partie intimée  Daniel Kaufmann Partie intimée  Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Michel Pelletier  Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
15 janvier 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Nicolas De Smet Partie intimée  Daniel Kaufmann Partie intimée  Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Michel Pelletier  Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond
16 janvier 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Nicolas De Smet Partie intimée  Daniel Kaufmann Partie intimée  Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Michel Pelletier  Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 janvier 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Nicolas De Smet Partie intimée  Daniel Kaufmann Partie intimée  Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Michel Pelletier  Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond
21 janvier 2020 – 9 h 30					
2019-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  La Corporation Kim Or inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Me Giuseppe Di Donato	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
27 janvier 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Nicolas De Smet Partie intimée  Daniel Kaufmann Partie intimée  Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Michel Pelletier  Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond



No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 janvier 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Nicolas De Smet Partie intimée  Daniel Kaufmann Partie intimée  Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Michel Pelletier  Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond
29 janvier 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Nicolas De Smet Partie intimée  Daniel Kaufmann Partie intimée  Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Michel Pelletier  Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 janvier 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond
	Nicolas De Smet Partie intimée	M <sup>e</sup> Michel Pelletier			
	Daniel Kaufmann Partie intimée	Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.			
	Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées				
31 janvier 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond
	Nicolas De Smet Partie intimée	M <sup>e</sup> Michel Pelletier			
	Daniel Kaufmann Partie intimée	Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.			
	Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées				

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
3 février 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Nicolas De Smet Partie intimée  Daniel Kaufmann Partie intimée  Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Michel Pelletier  Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond
4 février 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Nicolas De Smet Partie intimée  Daniel Kaufmann Partie intimée  Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Michel Pelletier  Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 février 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Nicolas De Smet Partie intimée  Daniel Kaufmann Partie intimée  Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Michel Pelletier  Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond
6 février 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Nicolas De Smet Partie intimée  Daniel Kaufmann Partie intimée  Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Michel Pelletier  Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
7 février 2020 – 9 h 30					
2018-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Nicolas De Smet Partie intimée  Daniel Kaufmann Partie intimée  Carol Hudson et Jean-Paul Gagnon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  M <sup>e</sup> Michel Pelletier  Desmarais Desvignes Crespo s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller	Audience au fond
4 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Jean-François Lemay Partie intimée  Louis Graton Partie intimée  Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Delegatus Services juridiques inc.  Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
5 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Jean-François Lemay Partie intimée  Louis Graton Partie intimée  Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Delegatus Services juridiques inc.  Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée				
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
7 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée				
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
8 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée				
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Jean-François Lemay Partie intimée  Louis Graton Partie intimée  Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Delegatus Services juridiques inc.   Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
12 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Jean-François Lemay Partie intimée  Louis Graton Partie intimée  Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Delegatus Services juridiques inc.   Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
13 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Jean-François Lemay Partie intimée  Louis Graton Partie intimée  Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Delegatus Services juridiques inc.   Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée				
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
15 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée				
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
19 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée				
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			



No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Jean-François Lemay Partie intimée  Louis Graton Partie intimée  Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Delegatus Services juridiques inc.   Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
21 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Jean-François Lemay Partie intimée  Louis Graton Partie intimée  Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Delegatus Services juridiques inc.   Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
22 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Jean-François Lemay Partie intimée  Louis Graton Partie intimée  Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Delegatus Services juridiques inc.   Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Jean-François Lemay Partie intimée  Louis Graton Partie intimée  Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Delegatus Services juridiques inc.   Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
26 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Jean-François Lemay Partie intimée  Louis Graton Partie intimée  Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Delegatus Services juridiques inc.   Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
27 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse  Jean-François Lemay Partie intimée  Louis Graton Partie intimée  Martin Tremblay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers  Delegatus Services juridiques inc.   Hudon Avocat inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée				
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
29 mai 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée				
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
1er juin 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée				
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
2 juin 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée				
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
3 juin 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée				
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			
4 juin 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée				
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 juin 2020 – 9 h 30					
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement	Audience au fond
	Jean-François Lemay Partie intimée	Delegatus Services juridiques inc.			
	Louis Graton Partie intimée				
	Martin Tremblay Partie intimée	Hudon Avocat inc.			

16 octobre 2019

Autorité des marchés financiers c. Glazer

2019 QCTMF 51

## TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2017-046

DÉCISION N° : 2017-046-009

DATE : Le 10 octobre 2019

---

EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> ELYSE TURGEON

---

### AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Demanderesse

c.

**DAVID GLAZER**

et

**CASTLE ROCK D.M.G. INVESTMENT MANAGEMENT INC.**

Intimés

et

**BANQUE ROYALE DU CANADA**, personne morale légalement constituée ayant un établissement au 5500, rue RoyalMount, Montréal (Québec) H4P 1H7

et

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, personne morale légalement constituée ayant un établissement au 3550, Boul. des Sources à Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 1Z9

et

**BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE**, personne morale légalement constituée ayant un établissement au 8000, boulevard Décarie, Montréal (Québec) H4P 2S4

et

**SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**, Case postale 19600, succursale Terminus, 333, boul. Jean-Lesage, Québec (Québec), G1K 8J6

et

2017-046-009

PAGE : 2

**TD WATERHOUSE**, ayant une place d'affaires au 7250, rue Mile-End, 6<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2R 3A4

et

**BANQUE ROYALE DU CANADA**, personne morale légalement constituée ayant un établissement au 4849, rue Sherbrooke Ouest, Westmount (Québec) H3Z 1G6

et

**OFFICIER DU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL**, ayant une place d'affaires au 2050, rue de Bleury, local R.C. 10, Montréal (Québec) H3A 2J5

et

**BANQUE SCOTIA**, personne morale ayant un établissement 7885 Boul. Décarie, à Montréal (Québec), H4P 2H2

et

**LA GREAT-WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE**, personne morale légalement constituée ayant son établissement principal au Québec au 1275-2001, boul. Robert Bourassa, Montréal (Québec) H3A 2A6

et

**SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTÉE**, ayant le bureau de son fondé de pouvoir au Québec au 1275-2001, boul. Robert-Bourassa, Montréal (Québec), H3A 2A6

et

**LA SOCIÉTÉ DE GESTION AGF LIMITÉE**, ayant son domicile élu au Québec au 1300-1, Place Ville-Marie, Montréal (Québec) H3B 0E6

et

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS**, personne morale ayant un établissement au Québec au 900, boul. Maisonneuve-Ouest, Montréal (Québec) H3A 1A8

Mis en cause

et

**STÉPHANIE HUTMAN**

Intervenante

---

## DÉCISION

---

**APERÇU**

2017-046-009

PAGE : 3

[1] Des ordonnances de blocage visant les fonds, titres ou autres biens des intimés et ceux détenus pour eux par diverses institutions financières ont été prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (« Tribunal ») le 18 décembre 2017<sup>1</sup> et le 2 août 2018<sup>2</sup>.

[2] Depuis, ces ordonnances ont fait l'objet de trois levées partielles de blocage<sup>3</sup> et ont été prolongées à quatre reprises<sup>4</sup>. La dernière prolongation vient à échéance le 10 décembre 2019.

[3] Les ordonnances initiales de blocage ont été prononcées dans le cadre d'une enquête menée par l'Autorité des marchés financiers (« Autorité ») à l'encontre de David Glazer et de Castle Rock D.M.G. investment Management inc. en lien avec des manquements allégués à la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>5</sup> et à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*<sup>6</sup>.

[4] Le 26 juillet 2019, Stéphanie Hutman, l'ex-conjointe de David Glazer, a déposé une demande en levée partielle de blocage dans le présent dossier.

[5] Par cette demande, Stéphanie Hutman requiert une levée partielle des ordonnances de blocage pour lui permettre de racheter la part indivise de l'ancienne résidence familiale du couple toujours détenue par son ex-mari.

[6] Sa demande s'inscrit dans le contexte de son jugement de divorce d'avec David Glazer prononcé par la Cour supérieure le 24 mars 2015<sup>7</sup>.

[7] Cette demande fait également suite à la décision en levée partielle de blocage du Tribunal du 22 février 2018<sup>8</sup> dans laquelle le Tribunal a pris acte d'une entente intervenue entre elle et l'Autorité prévoyant les étapes à suivre afin d'obtenir la levée de blocage demandée et de procéder à l'acquisition par cette dernière de la demie indivise de David Glazer de la résidence familiale.

## L'ANALYSE

[8] Lors de l'audience sur sa demande, la procureure de Stéphanie Hutman et celle de l'Autorité ont indiqué au Tribunal en être venues à un accord sur les modalités de la vente de la résidence et de la distribution des sommes provenant de celle-ci.

[9] En effet, entre la décision du Tribunal du 22 février 2018 et le jour de la présentation

<sup>1</sup> *Autorité des marchés financiers c. Glazer*, 2017 QCTMF 137 (motifs détaillés rendus le 9 février 2018, rectifiés le 12 février 2018).

<sup>2</sup> *Autorité des marchés financiers c. Glazer*, 2018 QCTMF 81.

<sup>3</sup> *Autorité des marchés financiers c. Glazer*, 2018 QCTMF 15; *Autorité des marchés financiers c. Glazer*, 2018 QCTMF 115; *Autorité des marchés financiers c. Glazer*, 2019 QCTMF 24.

<sup>4</sup> *Autorité des marchés financiers c. Glazer*, 2018 QCTMF 30; *Autorité des marchés financiers c. Glazer*, 2018 QCTMF 78; *Autorité des marchés financiers c. Glazer*, 2018 QCTMF 115, *Autorité des marchés financiers c. Glazer*, 2019 QCTMF 35.

<sup>5</sup> RLRQ, c. V-1.1.

<sup>6</sup> RLRQ, c. D-9.2.

<sup>7</sup> Pièce R-1.

<sup>8</sup> *Autorité des marchés financiers c. Glazer*, 2018 QCTMF 15.



2017-046-009

PAGE : 4

de sa demande, Stéphanie Hutman a complété les étapes à suivre convenues avec l'Autorité dont le Tribunal avait pris acte dans sa décision.

[10] Ainsi depuis cette décision, Stéphanie Hutman a :

- Transmis à l'Autorité des marchés financiers l'avis écrit faisant état de son intention de se porter acquéreur de la demie indivise de l'immeuble appartenant actuellement à l'intimé David Glazer<sup>9</sup>;
- Convenu avec David Glazer du nom d'un évaluateur agréé afin de procéder à l'évaluation de la valeur marchande de l'immeuble visé et a transmis le nom et les coordonnées de l'évaluateur à l'Autorité des marchés financiers dans les délais entendus<sup>10</sup>;
- Transmis à l'Autorité des marchés financiers l'évaluation effectuée par l'évaluateur et le montant de l'offre d'achat de Stéphanie Hutman pour la demie indivise de la résidence<sup>11</sup>;
- Transmis à l'Autorité des marchés financiers les soldes des créances hypothécaires grevant ledit immeuble et la ventilation de ces derniers, de même que le montant des frais afférents, prévus au jugement de divorce;

[11] Par la suite, Stéphanie Hutman a transmis à l'Autorité en mai 2019 les modalités de la vente anticipée de la résidence pour révision par cette dernière<sup>12</sup>.

[12] Ces modalités comportent entre autres la somme à être payée par David Glazer pour la demie indivise de l'immeuble après certaines déductions des hypothèques qui le grevent et certaines répartitions à être faite entre les ex-époux lesquelles découlent du jugement de divorce les concernant.

[13] Le 7 juin 2019, l'Autorité a confirmé ne pas s'objecter aux modalités de la vente anticipée qui lui ont été soumises à certaines conditions, dont celle que la considération payée par David Glazer soit assujettie aux ordonnances de blocage du Tribunal<sup>13</sup>.

[14] Ainsi, afin de finaliser la vente anticipée, une décision de levée de l'ordonnance de blocage du Tribunal eu égard à la résidence est nécessaire.

[15] De plus, pour que le Tribunal puisse entériner l'accord intervenu avec l'Autorité et accorder la demande de levée partielle de l'ordonnance de blocage à l'encontre de David Glazer, cet accord doit être conforme à la loi<sup>14</sup> et être dans l'intérêt public.

[16] La loi prévoit la possibilité pour une personne directement affectée par une

---

<sup>9</sup> Pièce R-3.

<sup>10</sup> Pièce R-3.

<sup>11</sup> Pièce R-4.

<sup>12</sup> Pièce R-5.

<sup>13</sup> Pièce R-10.

<sup>14</sup> *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1, art. 97 al. 2, par. 6.

2017-046-009

PAGE : 5

ordonnance de blocage de demander sa modification ou sa révocation<sup>15</sup>.

[17] Le Tribunal rappelle qu'il n'est jamais tenu d'accepter les conclusions d'un accord entre les parties ni les suggestions communes y proposées. De plus, chaque dossier doit être évalué à la lumière de ses particularités.

[18] Le Tribunal rappelle qu'une recommandation commune doit généralement être prise au sérieux, sinon acceptée par le Tribunal, à moins d'être clairement inappropriée dans les circonstances, d'être contraire à l'intérêt public ou de déconsidérer l'administration de la justice<sup>16</sup>.

[19] En exerçant la discrétion qui lui est conférée en matière de défense de l'intérêt public, le Tribunal a le devoir de s'acquitter pleinement de sa mission, tout comme de s'assurer que l'intérêt des investisseurs et l'ordre public soient pleinement protégés en accordant une demande de levée de blocage.

[20] Le Tribunal rappelle qu'une ordonnance de blocage est une mesure conservatoire destinée à protéger des sommes d'argent recueillies auprès d'épargnants d'une manière potentiellement illégale et qu'on estime mieux protégées si elles sont mises hors de la portée de ceux qui les ont réunies<sup>17</sup>.

[21] Aussi, accessoirement à la transaction de vente de la demie indivise de la résidence, Stéphanie Hutman a indiqué devoir une somme de \$ 29 384.46 à David Glazer en remboursement de certaines dépenses que ce dernier aurait faites relativement à la résidence depuis décembre 2017.

[22] Selon l'accord intervenu, ces sommes seront remises au notaire instrumentant au moment de la vente de l'immeuble et seront sujettes aux ordonnances de blocage du Tribunal. Elles pourront ensuite être déposées au compte bancaire de l'intimé couvert par les ordonnances de blocage du Tribunal et détenu par l'intimé David Glazer auprès de la Banque Royale du Canada, portant le numéro [...], transit [...].

[23] Ainsi, ces sommes demeureront dans ce compte jusqu'à ce qu'une demande de levée de blocage soit faite par David Glazer puisque lors de l'audience sur la présente demande, sa procureure a indiqué son intention de présenter une telle demande alors que l'AMF a indiqué avoir des représentations à faire eu égard à une telle demande.

[24] Dans les circonstances et après avoir revu l'accord intervenu entre les parties, le Tribunal conclut que la transaction anticipée selon les modalités qui ont été proposées est conforme à la loi et n'est pas contraire à l'intérêt public.

**POUR CES MOTIFS**, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu des articles 93 et 97 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*<sup>18</sup>, de l'article 255 de la

<sup>15</sup> *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, art. 255, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2, art. 115.7.

<sup>16</sup> *Nadeau c. Autorité des marchés financiers*, 2014 QCBDR 97.

<sup>17</sup> *Id.*

<sup>18</sup> RLRQ, c. E-6.1.

2017-046-009

PAGE : 6

*Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 115.7 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* :

**ACCUEILLE** la demande en levée partielle de blocage présentée par Stéphanie Hutman, et ce, aux seules fins de permettre à l'intimé David Glazer de lui vendre sa part indivise de l'immeuble désigné ci-après, et ce, de la manière suivante :

**AUTORISE** David Glazer à vendre à la Stéphanie Hutman sa part indivise, à savoir la moitié (1/2) des intérêts indivis, dans l'immeuble situé au [...], ville de Montréal (Dollard-des-Ormeaux), province de Québec, [...], lot connu et désigné comme étant le lot [...] ([...]) du Cadastre du Québec, Division d'enregistrement de Montréal, et ce, conformément au jugement de divorce approuvé par l'honorable juge Claudette Picard le 24 mars 2015 et en accord avec les termes définis dans la lettre du 28 mai 2019, pièce R-5 ;

**AUTORISE** Stéphanie Hutman à mandater M<sup>e</sup> Yannick Dery comme notaire qui instrumentera la transaction;

**ORDONNE** que les frais raisonnables du notaire relativement à la transaction soient payés par la Stéphanie Hutman;

**ORDONNE** que la contrepartie à payer par Stéphanie Hutman à David Glazer pour l'achat de sa partie indivise de la résidence soit de 111 188,72 \$, telle que rajustée ;

**ORDONNE** que le seul rajustement permis à la contrepartie, qui ne nécessitera pas une autorisation du Tribunal, soit le montant devant être versé à Revenu Québec pour obtenir l'annulation de l'hypothèque légale contre la résidence;

**PERMET** à Stéphanie Hutman de demander au Tribunal l'autorisation de déduire tout autre montant relativement à une hypothèque ou autre charge publiée contre la résidence après la date de sa présente demande, mais avant la date de clôture de la vente de la résidence, à condition que les hypothèques ou les frais découlant des dettes ou obligations des intimés et **EN OUTRE, DÉCLARE** que si le Tribunal refuse d'autoriser une telle déduction, la requérante peut choisir de ne pas procéder à la transaction;

**ORDONNE** que la contrepartie à verser à David Glazer en vertu de la la transaction soit versée par la requérante au notaire, *in trust*;

**ORDONNE** que la somme de 29 384,46 \$ que Stéphanie Hutman entend verser à l'intimé David Glazer en remboursement des dépenses payées par ce dernier soit remise au notaire instrumentant la transaction lequel déposera ensuite celle-ci dans le compte bancaire couvert par les ordonnances de blocage du Tribunal et détenu par l'intimé David Glazer auprès de la Banque Royale du Canada, portant le numéro [...], transit [...];

**ORDONNE** à l'Autorité des marchés financiers, dans un délai de 10 jours ouvrables de la confirmation écrite du notaire qu'il détient dans son compte en fiducie les montants de la contrepartie payée par Stéphanie Hutman, de procéder à la radiation des ordonnances de blocage qu'elle a publiées contre la résidence susmentionnée au

2017-046-009

PAGE : 7

Registre foncier de la Division de l'enregistrement de Montréal, lesquelles sont énumérées ci-après;

Ordonnance - Loi sur les valeurs mobilières, publiée au Registre foncier pour la Division d'enregistrement de Montréal (le « Registre foncier de Montréal ») le 18 décembre 2017, sous le numéro 23 568 976;

Ordonnance - Loi sur les valeurs mobilières, publiée au Registre foncier de Montréal le 26 février 2018, sous le numéro 23 673 976;

Ordonnance - Loi sur les valeurs mobilières, publiée au Registre foncier de Montréal le 9 avril 2018 sous le numéro 23 747 620;

Ordonnance - Loi sur les valeurs mobilières, publiée au Registre foncier de Montréal le 2 août 2018, sous le numéro 24 042 289;

Ordonnance - Loi sur les valeurs mobilières, publiée au Registre foncier de Montréal le 10 décembre 2018, sous le numéro 24 313 745;

Ordonnance de blocage - Loi sur les valeurs mobilières, publiée au Registre foncier de Montréal, le 6 juin 2019, sous le numéro 24 652 929.

**ORDONNE** que le notaire, une fois l'opération terminée, dépose dans le compte bancaire couvert par les ordonnances de blocage du Tribunal et détenu par David Glazer auprès de la Banque Royale du Canada, portant le numéro [...], transit [...] la contrepartie versée par Stéphanie Hutman pour la résidence et pour le remboursement des dépenses.

---

**M<sup>e</sup> Elyse Turgeon, juge administratif**

M<sup>e</sup> Stéphanie Lapierre  
(Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.)  
Procureure de la requérante Stéphanie Hutman

M<sup>e</sup> Sylvie Boucher  
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M<sup>e</sup> Laurence Ste-Marie  
(Woods s.e.n.c.r.l.)  
Procureure de David Glazer et Castle Rock D.M.G. Investment Management inc.

Date d'audience : 24 septembre 2019

## 2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ

Aucune information.